

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 décembre, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Pierre de BOUTRAY, maire.

Etaient présents : M. Bruno GROYER, Mme Emmanuelle BOUET, M. Etienne GABARD, M. Jérôme GIRARDEAU, M. Gilles DUQUENOY, Mme Chantal SOYER, M. Martin ALEMANN, M. Thibaut HENRION, M. Alain LABBE

Absents excusés : Mme Patricia ANDRILLAT

Secrétaire de Séance : M. Gilles DUQUENOY

Monsieur de BOUTRAY, maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 3 novembre 2021. Le conseil n'émet aucune objection.

1. ANNULATION DELIBERATION SUR EXONERATION :

Lors du conseil municipal du 7 juillet 2021, une délibération a été prise concernant les exonérations des logements économes en énergie. La Sous-préfecture nous a informé de la non-conformité de cette délibération. Le conseil municipal annule cette délibération.

2. DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Coordination autonomie (réseau gérontologique): le conseil municipal décide de verser la somme de 30 € au titre de l'adhésion 2021.

Resto du cœur : la somme de 300 € sera versée pour l'année 2022.

Lycée Les Ardilliers SAUMUR : 3 enfants de la commune fréquentent ce lycée. La somme de 210 € sera donc versée pour l'année 2022.

3. ADHESION SPA :

La cotisation pour l'année 2022 s'élève à 142.90 € (0.26 € par habitant). Le conseil décide de renouveler cette adhésion.

4. DELIBERATION SUR L'ADOPTION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 :

Depuis le 1 janvier 2015, la nomenclature M57 est proposée aux collectivités en remplacement de la nomenclature M14. Le conseil municipal autorise la mise en place de la nomenclature M57 abrégée au 1 janvier 2022, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5. DELIBERATION SUR LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS AU RPI :

Depuis la rentrée scolaire 2021, la commune met à disposition du RPI, un agent communal. Cet agent est affecté à la surveillance de la pause méridienne à l'école des Verchers sur layon, soit 1 h 40 par jour d'école soit 6 h 40 semaine. Cette mise à disposition est effective jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La secrétaire de mairie effectue le travail administratif du RPI. Une mise à disposition de cet agent au RPI est de 10 h par mois. Le conseil municipal donne son accord.

Les frais seront repartis aux 2 communes membres du RPI selon le nombre d'enfants fréquentant les écoles.

6. DELIBERATION DES TARIFS COMMUNAUX :

Salle des fêtes : 185 € pour les habitants de la commune, 240 € pour les hors commune avec un chèque de garantie dégradations de 800 €, ainsi qu'une garantie de 50 € de forfait ménage.

Location vaisselle : 20 € pour les habitants de la commune.

Concession cimetière :

Pour les personnes hors commune : 180 € pour 50 ans, 140 € pour 30 ans

Pour les personnes de la commune : 120 € pour 50 ans, 100 € pour 30 ans

Concession cave urne :

Pour les personnes hors commune : 750 € pour 50 ans, 500 € pour 30 ans

Pour les personnes de la commune : 500 € pour 50 ans, 300 € pour 30 ans.

Cantine scolaire : le tarif des repas sera fixé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

7. POINT SUR LE BULLETIN MUNICIPAL :

Le bulletin municipal est en cours de réalisation. Il sera distribué après les fêtes de fin d'année.

8. PRIME AUX AGENTS :

Le conseil municipal décide de reconduire le régime indemnitaire pour travaux supplémentaires à l'agent de la garderie et de la cantine, à la femme de ménage, à l'agent technique ainsi qu'à la secrétaire.

9. POINT SUR LES TRAVAUX :

- Tous les travaux au cimetière sont terminés (les allées sont enherbées)
- La haie située sur le terrain des Bouchettes a été plantée.
- Afin d'installer l'électricité sur le terrain des Bouchettes, un nouveau transformateur est nécessaire. A ce jour, il n'est toujours pas posé.
- Tous les fils pour l'installation de la fibre sont passés. Une tranchée doit être faite entre le Puy Notre Dame et St Macaire. Après ces travaux, les habitants qui le souhaitent devront prendre rendez-vous avec leur opérateur afin de procéder au branchement et à la mise en route.

10. POINT SUR LE BUDGET :

Un point a été fait sur les comptes de la commune.

11. QUESTIONS DIVERSES :

- L'agent d'entretien fera valoir ces droits à la retraite mi 2022. La commune devra donc recruter un nouvel agent, mais à temps plein.

- L'opération « Un arbre une naissance » aura lieu le samedi 22 janvier 2022 à 11 heures, 4 naissances pour cette année.
- La plantation des haies aura lieu les 14 et 18 décembre 2021, et les 7 et 8 janvier 2022.
- Le SIVT et le Centre Social de Montreuil Bellay se sont engagés à élaborer un pacte de coopération, ayant pour objectif la mise en œuvre de services et d'activités répondant aux besoins des habitants. Une réunion est prévue le 8 janvier à la salle des fêtes du Puy Notre Dame, où les conseils municipaux sont conviés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le prochain conseil est fixé au mercredi 5 janvier 2022 à 20 h 15.